

DECISION DU MAIRE

N°101

DATE

29 janvier 2026

Signature du contrat n° 26C007 avec la Société Groupement Technique Industriel - GTI, pour l'utilisation des produits et services Nayax, pour l'année 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 24,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 24,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune de Poissy détient une machine à café Nespresso conçue pour un usage professionnel (CS203/EUR1).

Considérant, que la société Groupement Technique Industriel - GTI est spécialisée dans la monétique depuis 1981.

Considérant qu'il est impératif de formaliser le contrat relatif à l'utilisation des produits et services Nayax avec la société Groupement Technique Industriel - GTI.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat d'utilisation des produits et services Nayax pour la machine Nespresso, situé au 1^{er} étage de l'Hôtel de ville, à Poissy.

Article 2 :

De signer le contrat n° 26C007 pour l'utilisation des produits et services Nayax avec la Société GTI, sise 20 rue Soddy – 94000 Créteil.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, à partir de la signature du contrat .

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant à 11,00 € HT par mois sur les crédits inscrits au budget, nature : 6156 - fonction : 028.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 30/01/2026